

COMMUNE DE LABEGUDE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026**

Le vingt mars deux mille vingt-six à 19 heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle des fêtes en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de membres en exercice : 15**Date de la Convocation : 16/03/2026**

Présents : MMES BERNARD-MARTINEZ Nathalie, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, LABRY Marie-Elodie, MICHEL Sibylle, SUCHON Emilie, MM BARTHELEMY Norman, BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GOSSE Pascal, MALOSSE Jean-Régis, PONTHER Jean-Yves, VOLLE Jean-Luc.

Absent non excusé : M GROS Cyril

Secrétaire de Séance : MME SUCHON Emilie

N° 01/2026**DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

Monsieur le maire rappelle que conformément :

- à l'article L. 2122-1 du Code général des collectivités territoriales ; il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;
- à l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales ; la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil (arrondi à l'entier inférieur).

Ce pourcentage donne pour la commune de Labégude un effectif maximum de 4 adjoints.

Il vous est proposé la création de 4 postes d'adjoints.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :

- la création de 4 postes d'adjoints au maire .

Fait et délibéré à Labégude, le 20 mars 2026.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.

Le maire,

PONTHER Jean-Yves



La secrétaire de séance,

SUCHON Emilie

